



ÉDUCATION FORMATION
RECHERCHE PUBLIQUES
VERSAILLES

Déclaration préalable de la CFDT Education Formation Recherche Publiques au CSASD 78 Moyens éducatifs 2nd degré du 26 juin 2025

La CFDT Education Formation Recherches Publiques tient avant tout à remercier les services de la DOS 2 pour les documents transmis, pour leur amabilité et leur efficacité et pour leur travail de dentelle pour ne pas impacter durement les établissements même si, en tant qu'organisation syndicale, nous ne pouvons qu'argumenter en faveur d'établissements pour lesquels un retrait est vécu comme une violence infligée.

Tout d'abord, en ce début de CSASD, nous avons une pensée pour la famille, les collègues et amis de Mélanie G, AED au collège Françoise Dolto. Nous savons leur peine incommensurable. Ce drame nous sidère toutes et tous. Personne ne devrait mourir ainsi, personne ne devrait mourir au travail ! Tous ces personnels éducatifs sont au quotidien à la grille des collèges et lycées pour accueillir les élèves, vérifier que n'entrent dans l'établissement que des personnes autorisées en vérifiant par exemple que les élèves sont bien en mesure de présenter leur carte de collégiens ou lycéens ou leur carnet de correspondance. Mélanie G a été tuée dans une circonstance qui est le quotidien de tous les AED. L'enquête AED menée dans les Yvelines que nous examinerons jeudi prochain, a déjà révélé que seulement 20 % des AED se sentait reconnu dans leur rôle, que dire après ceci si ce n'est que nous attendons un travail d'envergure de notre institution pour remédier à cette situation pour des personnels indispensables dans nos établissements car nous constatons que, depuis 2021, nos effectifs d'élèves ne cessent de progresser, tout particulièrement en lycée, avec des moyens jugés excédentaires et qui, de ce fait, sont érodés un peu chaque année. Nous savons que les services de la DSDEN font avec les moyens qui leur sont alloués, tout comme le rectorat, mais nous préférerions entendre que certains départements sont sous-dotés et obtiennent donc des moyens supplémentaires accordés par le Ministère plutôt que d'entendre chaque année que nous sommes surdotés et devons rendre des moyens. Cela porte un autre nom : gestion de la pénurie de moyens. Nous n'évoquerons même pas le Plan Tranquillité car nous craignons que ce ne soit qu'un effet de manche et disparaîsse l'année suivante sans que les problèmes soient réglés pour autant.

Par ailleurs, un tout autre sujet : les assises de la santé scolaire se sont tenues il y a un peu plus d'un mois. Elles devaient permettre de relever les grands défis auxquels est confrontée la santé scolaire aujourd'hui : l'attractivité est en berne chez les médecins scolaires — un métier aujourd'hui déserté, comme nous le constatons dans les Yvelines— mais également chez les assistants et conseillers de service social et les PsyEN. Or, on constate une augmentation du nombre d'élèves et de familles à accompagner pour l'inclusion scolaire ou pour des difficultés sociales. Il y a également une recrudescence des souffrances mentales... Dans

le même temps, la dégradation des services de promotion de la santé en faveur des élèves est à l'œuvre depuis de nombreuses années. Les professionnelles, majoritairement des femmes, infirmier.e.s, assistant.e.s ou conseillère.es techniques de service social, Psy EN ou encore médecins subissent des conditions de travail dégradées, et une reconnaissance limitée de leur travail. Les personnels veulent une amélioration de leurs conditions d'exercice et de leurs rémunérations. Ils et elles en ont assez de subir un grand écart entre leur volonté de faire un travail de qualité, et le travail qu'ils sont contraints d'effectuer. Ainsi, si la journée des assises a permis d'aborder des sujets centraux, les 12 mesures annoncées sont bien loin de répondre à la globalité des problèmes soulevés. Nous attendons de voir comment s'appliquera la mesure 4 qui propose que chaque collège et chaque lycée établisse un protocole d'ici la fin de l'année 2025, pour mieux repérer et prendre en charge la souffrance psychique des élèves. Tout ceci sans moyens annoncés bien sûr !

Nous le redisons et le martelons : les enjeux de la santé scolaire pour notre société sont majeurs. Il en va de la contribution du système éducatif à la protection de l'enfance, aux enjeux de santé mentale, de la plus grande capacité du système éducatif à lutter contre les inégalités pour permettre à tous les enfants de construire leur parcours, de grandir.

Et, concernant les inégalités, la CFDT Education rappelle aussi qu'il est essentiel de travailler sur l'égalité filles-garçons, nous sommes, d'ailleurs, le département qui demande le moins de formations "égalité filles garçons" or tant que nous ne travaillerons pas sur l'éducation des garçons, nous n'avancerons pas. Nous savons que c'est d'ailleurs la thématique retenue pour la journée des référent.es des établissements en novembre 2025.

A ceci vient s'ajouter la baisse conséquente des moyens pour le Pacte ! La CFDT Education Formation Recherche Publiques n'a eu de cesse de dénoncer le Pacte, dispositif qui ne répond en rien aux attentes des collègues. Certes, plusieurs s'en sont emparés mais pour des raisons financières liées à la paupérisation du milieu enseignant et contrairement à ce qui est dit, c'est-à-dire : "ce dispositif vise à renforcer l'attractivité des métiers et l'accompagnement des élèves, dans un cadre budgétaire contraint" et ceci sur le site du ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Numérique, le Pacte n'a pas renforcé l'attractivité des métiers de l'Education Nationale ! Donc que le gouvernement cesse de faire passer des vessies pour des lanternes ! Et dans le même temps, les remplacements de longue durée ne rentrent pas dans le Pacte et les collègues des équipes de l'établissement sont obligés d'assurer en heures supplémentaires pour ne pas pénaliser les élèves faute de remplaçant recruté !

De plus, le parcours différencié en terminale baccalauréat professionnel, dit Parcours en Y, est un échec retentissant ; pour en avoir la confirmation, il suffit de regarder le taux d'absentéisme des élèves que ce soit ceux qui ont choisi de rester au lycée ou ceux qui ont déclaré qu'ils allaient en entreprise et qui n'y sont pas. Alors que cette aberration a entraîné une baisse de semaines de travail avec des programmes toujours aussi chargés et donc du stress inutile chez les enseignants et les élèves !

Pour conclure cette déclaration préalable, nous rappelons ici notre demande, formulée depuis 5 ans : nous réclamons les indications pour les DDFPT, nous sommes d'accord qu'ils ne dépendent pas de la DSSEN

mais nous n'avons jamais cette indication or cela a une incidence sur les ETP professeurs lorsque certains sont amenés à faire fonction et nous voudrions comprendre dès lors, et ceci a aussi une incidence sur le personnel adulte encadrant. Donc, nous renouvelons notre demande.

Et comme j'aimais autrefois utiliser une citation qui me semblait à propos et qui amenait à sourire tout en faisant réfléchir, je n'en vois qu'une pertinente ici même si elle ne fait pas sourire bien au contraire, c'est celle d'Helen Keller : « La science a peut-être trouvé un remède pour la plupart des maux, mais elle n'en a pas trouvé pour le pire de tous : l'apathie des êtres humains ». Je fais référence à l'attitude du gouvernement bien entendu !

En vous remerciant, Mesdames et Messieurs, de votre attention.

Sylvie Hopkins pour la CFDT Education,
versailles@sgen.cfdt.fr